

DÉPARTEMENT
DE LA DORDOGNE

COMMUNE DE BEAUREGARD DE TERRASSON

ARRONDISSEMENT
DE SARLAT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2026

CANTON
Haut-Périgord Noir

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15 (1 pouvoir)

L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de BEAUREGARD DE TERRASSON (Dordogne), dûment **convoqué le 24 mars 2026**, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel ARMAGHANIAN, Maire.

Etaient Présents : Madame ALLEMANDOU Micheline, Monsieur ARMAGHANIAN Lionel, Monsieur LACOMBE Jean-Paul, Madame BAPTISTE Catherine, Monsieur CHOUZENOUX Michel, Madame LACOMBE Aurélie, Madame BOUSQUET Nadine, Madame Nathalie CERET, Monsieur Albert CHATELAIN, Madame Violette ENDRES, Monsieur FRADIN Fabrice, Monsieur GRAND Christophe, Monsieur MASSY Alain, Madame MONTEIL Meggie.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Monsieur CREDEVILLE Daniel à Madame Catherine BAPTISTE

Secrétaire de séance : Madame Catherine BAPTISTE

Monsieur le Maire vérifie que le quorum est bien atteint. Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du 20 mars 2026. Aucune correction n'est à apporter sur le procès-verbal.

II. Présentation des services communaux et de leur organisation

Monsieur le Maire présente l'organisation humaine de la commune. Notre administration est structurée en trois services principaux, regroupant des agents dédiés à la gestion administrative, à la vie scolaire et à l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics.

- **Le Service administratif :** il assure le pilotage de la commune et l'accueil du public. Stéphanie ROUBINET, secrétaire générale, titulaire à 35h hebdomadaire, assure la gestion globale des dossiers (gestion du personnel, état civil, élections, élaboration et suivi du budget, marchés publics, suivi comptable et financier, mise en œuvre des politiques déclinées par l'équipe municipale, etc...).

Frédérique PUJOLE, chargée d'accueil/gérante de l'agence postale communale, titulaire à 17h30 hebdomadaires, vient renforcer ce service pour assurer la continuité de l'accueil et la gestion de l'agence postale communale.

Ce mode de fonctionnement garantit une disponibilité optimale en mairie.

- **Le Service Enfance et vie locale** : est notre service le plus important en nombre d'agents, ce qui souligne notre priorité accordée à l'école.
 - La Cantine : Muriel MELCHIOR, cuisinière, titulaire à 27h30 hebdomadaires assure la préparation et le service des repas ainsi que l'entretien des bâtiments communaux.
Audrey LEBEHOT, agent de restauration, contractuelle à 17h30 hebdomadaires assure le service des repas et assiste la cuisinière, ainsi que l'entretien des bâtiments communaux.
 - Aide au personnel enseignant : Françoise TAILLADE, ATSEM, titulaire à 25h48 hebdomadaires assiste l'enseignante de maternelle pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants.
 - Encadrement : Estelle LAFLAQUIERE et Morgane BURIN DES ROZIERES sont toutes les deux contractuelles à 17h30 hebdomadaires. Elles assurent l'accueil de la garderie communale, assurent la surveillance dans la cour, gèrent la bibliothèque.

À noter : Tous ces agents sont à temps partiel car ils travaillent tous en même temps, ce qui est nécessaire pour couvrir l'ensemble du temps scolaire et périscolaire.
- **Le Service Technique (Entretien et Travaux)** : veille à l'entretien de notre village et de ses bâtiments.
 - Vincent JOYET et Laurent MALAVERGNE, agents des services techniques, titulaires à 27h30 hebdomadaires assurent l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux.
 - David BATISTA DOS REIS est quant à lui contractuel à 17h30 hebdomadaires et assure également l'entretien de la voirie et des espaces verts.

III. **Présentation du fonctionnement budgétaire de la collectivité**

Le budget d'une collectivité est assez simple à comprendre : il fonctionne comme un ménage, mais avec quelques règles en plus. Il y a deux grandes parties : le fonctionnement, c'est tout ce qui permet de faire tourner la collectivité au quotidien (les salaires, l'électricité, l'entretien...), et l'investissement, ce sont les projets pour améliorer le cadre de vie (construire, rénover, acheter des équipements.)

Le fonctionnement sert à financer l'investissement. Si les recettes sont supérieures aux dépenses de fonctionnement, cela dégage de l'épargne qui permet de financer les projets futurs. Les recettes viennent principalement des impôts, des dotations de l'État, et un peu des services (cantine, garderie, locations de salles...)

IV. **Résultats financiers 2025**

Monsieur le Maire présente une synthèse visuelle du budget communal pour l'année 2025. L'objectif est de rendre compte, en toute transparence, des flux financiers qui permettent à la commune de fonctionner et d'investir.

- **La Section de Fonctionnement : la gestion courante**
 - **Les Recettes (625 642 €)** : Elles proviennent majoritairement des impôts directs (environ 75%), complétés par les dotations de l'État et les revenus des services municipaux (cantine, garderie, locations de salles, etc...)
 - **Les Dépenses (466 066 €)** : les charges se répartissent entre les frais de personnel et les charges courantes (énergie, fournitures diverses).
 - **L'Épargne Brute (159 575 €)** : c'est le chiffre clé. Une fois les dépenses réglées, il reste cette somme. C'est la capacité d'autofinancement qui va 'basculer' vers la partie investissement. Elle permet d'investir sans recourir à l'emprunt.
- **La Section d'Investissement :**
 - **Les Recettes (406 348 €)** : il s'agit essentiellement des réserves et des subventions obtenues.

- **Les Dépenses (303 804 €)** : l'essentiel (292 265 €) a été injecté directement dans l'économie locale via des travaux, l'achat de machines, l'enfouissement des réseaux, etc...

On note un **Besoin de Financement de 82 325 €** pour équilibrer les projets d'investissement.

Le Résultat d'ensemble : En additionnant l'épargne de fonctionnement et les recettes d'investissement, puis en déduisant le besoin de financement (159 575 + 406 348 – 82 325) nous dégagons un **excédent cumulé de 483 524 €**. Ce montant sera reporté au Budget Primitif (BP) 2026. Cela démontre une gestion saine : la commune ne vit pas au-dessus de ses moyens et conserve une épargne de sécurité solide pour les années à venir.

V. Comparatif budgétaire de 2020 à 2025 et analyse des résultats

DEPENSES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation en € /N-1
Charges à caractère général (011)	107 110,94	99 933,19	112 027,44	129 003,66	137 697,85	140 228,38	+2 530,53
Charges de personnel (012)	200 523,36	195 616,74	203 222,62	218 083,02	233 331,36	236 381,74	+3 050,38
Atténuation de produits (014)	5 129,00	4 383,00	5 211,00	3 405,00	2 822,00	3 207,00	+385,00
Charges de gestion courante (65)	80 937,80	85 013,20	83 476,59	86 134,86	79 769,21	79 804,92	+35,71
Charges financières (66)	775,27	567,12	350,68	4 295,80	287,32	254,91	-32,41
Opérations d'ordre entre section (042)	4 299,00	8 520,99		1 432,00	152 930,00	5 490,00	-147 440,00
Dotations aux provisions		229,00					
Charges exceptionnelles	100,00	1 058,68	2,61		2,20	699,31	+697,11
DEPENSES DE L'EXERCICE	393 702,56	398 875,37	404 290,94	442 354,34	606 839,94	466 066,26	-140 773,68

RECETTES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation en € /N-1
Produits des services/ventes (70)	29 921,02	33 537,25	33 296,63	36 005,32	41 108,50	39 500,37	-1 608,13
Impôts et taxes (73)	389 793,36	406 088,84	435 127,95	463 476,98	472 532,36	470 507,88	-2 024,48
Dotations et participations (74)	118 742,16	109 128,19	106 916,69	100 567,55	105 890,39	107 587,60	1 697,21
Autres produits de gestion courante (75)	760,91	373,00	2 320,77	2 450,57	4 679,81	6 877,95	2 198,14
Atténuation de charges (013)	12 921,94	4 612,69	4 211,49	388,80	6 059,10		-6 059,10
Produits financiers (76)	0,96	0,96	1,15	1,53	2,68	2,59	-0,09
Produits exceptionnels (77)	1 673,89	3 355,15	5 043,57	909,93	150 420,34	1 165,78	-149 254,56
Opérations d'ordre entre section (042)		7 820,99		139,00	70,00		-70,00
RECETTES DE L'EXERCICE	553 814,24	564 917,07	586 918,25	603 939,68	780 763,18	625 642,17	-155 121,01
RESULTAT DE L'ANNEE	154 938,87	169 595,15	182 627,31	161 585,34	173 923,24	159 575,91	-14 347,33

2020 - 2021 :

Les Dépenses : on observe une légère baisse des charges à caractère général (fournitures scolaires, repas de cantine, entretien des bâtiments) due aux périodes de confinement et donc de fermeture. Cependant, les charges de personnel restent stables (primes COVID, réorganisation).

Les recettes totales ont progressé de 553 814 € à 564 917 €, portées par une légère hausse des impôts et taxes

2022 - 2023 :

Hausse des charges à caractère général : les dépenses de fluides (gaz, électricité) et de carburants suivent l'augmentation des prix du marché. La commune n'a pas plus consommé mais a payé plus cher pour le même service.

Hausse de la Masse Salariale : l'État a revalorisé le point d'indice des fonctionnaires. C'est une dépense obligatoire que la commune doit absorber sans recettes supplémentaires immédiates, tout comme les différentes cotisations salariales.

2024 - 2025 :

On note en 2024 une forte hausse des "opérations d'ordre" (152 930 €) et des produits exceptionnels (150 420 €). Il s'agit simplement d'une écriture purement comptable destinée à transférer la valeur foncière du terrain du budget principal vers le budget annexe du Lotissement la Grande Terre. Cela a donc gonflé artificiellement les totaux de l'exercice sans dégrader le résultat de l'année.

VI. Orientations budgétaires 2025

Monsieur le Maire présente les projets et achats envisagés pour 2026. Il s'ensuit un échange avec le Conseil Municipal.

DELIBERATIONS

✚ DELIBERATION N° 2026-03-10 : Désignation des membres des Commissions municipales*Votants : 15 Pour : 15*

Vu le CGCT, notamment les articles L 2121-21 et L 2121-22,

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées qui seront chargées d'étudier les questions qui sont soumises au conseil,

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

<u>Finances – budgets</u> Président : Lionel ARMAGHANIAN	Albert CHATELAIN – Daniel CREDEVILLE – Fabrice FRADIN – Jean-Paul LACOMBE – Michel CHOUZENOUX
<u>Urbanisme - réseaux</u> Président : Lionel ARMAGHANIAN	Albert CHATELAIN – Alain MASSY – Michel CHOUZENOUX
<u>Affaires scolaires</u> Vice-Président : Jean-Paul LACOMBE	Aurélie LACOMBE – Violette ENDRES – Catherine BAPTISTE
<u>Garderie – Restaurant d'enfants – Hygiène des locaux</u> Vice-Président : Aurélie LACOMBE	Micheline ALEMANDOU – Catherine BAPTISTE – Jean-Paul LACOMBE
<u>Petite enfance - jeunesse</u> Vice-Président : Aurélie LACOMBE	Catherine BAPTISTE – Micheline ALLEMANDOU – Jean-Paul LACOMBE
<u>Bibliothèque - culture</u> Vice-Président : Jean-Paul LACOMBE	Aurélie LACOMBE – Violette ENDRES – Catherine BAPTISTE

<u>Valorisation du patrimoine</u> Vice-Président : Jean-Paul LACOMBE	Christophe GRAND – Meggie MONTEIL – Nadine BOUSQUET – Nathalie CÉRET – Fabrice FRADIN
<u>Environnement – cadre de vie – déchets ménagers</u> Vice-Président : Daniel CREDEVILLE	Christophe GRAND – Micheline ALLEMANDOU – Alain MASSY – Catherine BAPTISTE – Nathalie CÉRET
<u>Affaires sociales et vie des associations</u> Vice-Président : Catherine BAPTISTE	Micheline ALLEMANDOU – Jean-Paul LACOMBE – Fabrice FRADIN – Alain MASSY – Aurélie LACOMBE
<u>Communication intra communale</u> Vice-Président : Catherine BAPTISTE	Violette ENDRES – Micheline ALLEMANDOU – Fabrice FRADIN – Jean-Paul LACOMBE
<u>Voirie – bâtiments - cimetière</u> Vice-Président : Michel CHOUZENOUX	Christophe GRAND – Albert CHATELAIN – Alain MASSY – Daniel CREDEVILLE
<u>Equipements sportifs et de loisirs</u> Vice-Président : Michel CHOUZENOUX	Christophe GRAND – Meggie MONTEIL – Violette ENDRES
<u>Fêtes et cérémonies - animations</u> Vice-Président : Daniel CREDEVILLE	Violette ENDRES – Micheline ALLEMANDOU – Catherine BAPTISTE – Fabrice FRADIN – Meggie MONTEIL

✚ **DELIBERATION N° 2025-03-11 : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)**

Votants : 15 Pour : 15

Après avoir entendu le rapport de M. le maire

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que : dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement.

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

En tant que membres titulaires :

- Michel CHOUZENOUX
- Albert CHATELAIN
- Alain MASSY

Membres suppléants

- Christophe GRAND
- Daniel CREDEVILLE
- Jean-Paul LACOMBE

✚ **DELIBERATION N° 2026-03-12 : Election des délégués pour le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) Périgord Est.**

Votants : 15 Pour : 15

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-7, L.2121-21, L.5211-7, L.5212-7 et L 5711-1 ;

Vu les statuts actuels du SMAEP PERIGORD EST

Considérant que la commune de Beauregard de Terrasson est représentée au sein du comité syndical SMAEP par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Considérant que conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, l'élection des délégués a lieu au scrutin uninominal secret ;

Considérant que chaque délégué est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} et 2^{ème} tour et à la majorité relative en cas de 3^{ème} tour ; qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant que seuls les conseillers municipaux peuvent être élus comme représentants de la commune au sein du SIAEP ;

Considérant en conséquence qu'il convient de procéder à l'élection des 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants appelés à représenter la commune au SMAEP PERIGORD EST;

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne pour représenter la commune au sein du SMAEP PERIGORD EST

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Lionel ARMAGHANIAN	Albert CHATELAIN
Michel CHOUZENOUX	Alain MASSY

✚ **DELIBERATION N° 2026-03-13 : Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**

Votants : 15 Pour : 15

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;

Conformément aux articles L.5211-7 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 7.2 des statuts du SDE24 en date du 3 mai 2023, elle est représentée au sein du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, élus par le Conseil Municipal ;

Aussi, il convient d'élire les représentants de la commune au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

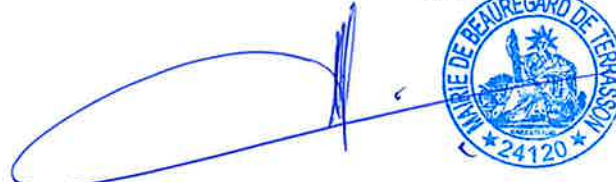

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Lionel ARMAGHANIAN	Michel CHOUZENOUX
Albert CHATELAIN	Fabrice FRADIN

La secrétaire de séance
Catherine BAPTISTE



Le Maire
Lionel ARMAGHANIAN

Approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 avril 2026

Publié sur le site internet de la commune le 2 mai 2026